

# MISSION DU MEDECIN POMPIER

Sous l'autorité du médecin chef pour domaine médical, sous autorité administrative du chef de centre si rattaché à un CIS

Membre du SSSM, possibilité d'activités extra départementale ( région , zone , opex)

## Activités.

- Participation à la définition des orientations stratégiques du SSSM
- Gestion opérationnelle des secours
- Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risque
- Participation à la formation du personnel

## Compétences.

Participation à la définition des orientations stratégiques du SSSM :

- Participation à l'élaboration du RI et du RO
- Conseiller le médecin chef pour les sujets relevant du domaine du secours à personne
- Conseiller le médecin chef pour le domaine de la santé des personnels
- Participer et promouvoir l'activité de prévention, d'hygiène et de sécurité au sein du sdis
- Participer à l'élaboration des plans de prévention et d'intervention

Gestion opérationnelle des secours :

- Participer aux activités opérationnelles du SSSM
- Mettre en œuvre les protocoles médicaux
- Pratiquer les examens médicaux
- Lire et interpréter les examens complémentaires (radiologie , biologie)
- Etablir un diagnostic
- Prescrire les traitements nécessaires
- Organiser et coordonner les soins et secours à personne

- Participer à la collecte des informations sanitaires médicales et sociales
- Participer à la surveillance des équipements médico-secouristes
- Informer la population en cas de risques sanitaires

#### Surveillance médicale de l'ensemble du personnel et des postes à risque :

- Assurer un suivi préventif des personnels
- Assurer les contrôles d'aptitude et les décisions d'inaptitude des SPP et SPV
- Informer le médecin chef des inaptitudes
- Assurer le suivi de l'entraînement et de la pratique de la préparation physique des SP
- Contrôler les niveaux d'hygiène des Véhicules, matériels, casernements du SIS avec les pharmaciens
- Participer au comité d'hygiène
- Etablir un constat et faire des propositions

#### Participation à la formation du personnel :

- Participer à la formation des personnels du SSSM
- Participer aux manœuvres et exercices dans ses domaines de compétence